

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1402 - page 3137

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

FÉDÉRATION VÉDIQUE DE FRANCE.

Objet : regrouper des associations de tradition védique régies par la loi du 1er juillet 1901 ou du 9 décembre 1905 et leurs décrets d'application et toute autre forme d'organismes s'inscrivant dans la tradition védique en France ; constituer un interlocuteur représentatif et de référence pour tout ce qui concerne la spiritualité védique auprès des pouvoirs publics des communautés religieuses des instances humanitaires et universitaires et d'une manière générale auprès de tout organisme national ou international légalement constitué ; diffuser le savoir de la tradition védique ; coordonner l'action de ses membres et faciliter l'émergence de positions communes sur des sujets ayant trait à l'étude et la pratique de la tradition védique ou à l'organisation d'événements.

Siège social : 23, rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris.

Date de la déclaration : 18 juin 2015.